

ZONE 0027

## ○ LE VERSANT NORD DU MORNE GENTY, LA CROIX



### > DESCRIPTION

Ensemble de mornes boisés (132,9 hectares) au relief très tourmenté notamment dans leur partie supérieure, comprenant des vallons, des crêtes et même quelques falaises. Ils sont recouverts de belles forêts mésophiles d'horizon inférieur, présentant différents faciès topographiques et dynamiques.

Dans les vallons, présence d'unités sylvatiques plus évoluées et de belle venue à Courbaril (*Hymenaea courbaril*), Bois savonnette (*Lonchocarpus violaceus*), Mapou (*Pisonia fragrans*), et Bois de rose (*Cordia alliodora*). Sur les pentes, abondance particulièrement grande de gommiers rouges (*Bursera simaruba*) de très belle taille. Sur les crêtes, faciès à caractère xérophile hérités d'actions anthropiques anciennes. Dans tous ces milieux, Ptéridophytes, Orchidées et Broméliacées sont bien représentées. Et ce couvert végétal constitue un refuge pour la faune, surtout pour les oiseaux dont les populations sont importantes.

### > INTÉRÊTS

- **Ecologique** : Indiscutable, grâce à un important cortège d'espèces végétales (une soixantaine d'espèces arborées), à un très bon niveau global d'organisation de la structure forestière et à une grande variété d'unités topographiques, le tout permettant le développement d'une flore et d'une faune variées.
- **Paysager** : Exceptionnel, dans une commune dont les espaces naturels ont conservé un caractère d'une authenticité remarquable, ce qui est rare dans le sud et qui constitue pour l'avenir un atout tant patrimonial que touristique de premier plan.



Credit photo : collection Fland

Morne Genty

### > AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

- Révision du PLU et classement de l'ensemble en 2ND en espace boisé classé.
- Mise en place d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.
- Application de l'article 1 de la loi sur la protection des paysages du 8 janvier 1993.



# LE VERSANT NORD DU MORNE GENTY, LA CROIX

